

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Construction – Bachelor thesis
Type de module	Module d'option – Module obligatoire*
Code	OA 66.11 (A.AV.334.OA6611.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	18 ECTS
Semestre	Module de niveau B6 (Bachelor thesis). Semestre de printemps
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Avoir validé l'ensemble des crédits ECTS des semestres 1 à 5, soit 150 ECTS.
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le Diplôme de Bachelor atteste d'une première expérience d'auteur-trice-x indépendant-e-x et de l'acquisition des bases du langage et des outils liés au domaine des arts visuels. De manière générale, durant ce premier cycle d'études l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a acquis des connaissances de base techniques et méthodologiques dans le champ des arts visuels - a acquis des compétences théoriques nécessaires à l'élaboration d'une pensée critique des arts et de la culture - sait référencer et contextualiser son travail pratique ou une étude théorique - sait articuler ses connaissances artistiques à des concepts ou savoirs provenant d'autres champs - est capable d'énoncer ses objets d'études et de développer des arguments pour les étayer - a constitué une archive de ses travaux et de ses recherches théoriques et pratiques - a une bonne connaissance des milieux professionnels de l'art. <p>À la fin de ce module l'étudiant-e-x sera capable d'engager son travail dans l'espace et le contextualiser. Il sera aussi capable d'étudier, d'explorer, d'analyser un territoire construit ou naturel, institutionnel ou autre : l'urbanisme, l'architecture, le contexte historique et sociologique etc. Il sera capable de situer son intervention, de l'adapter aux contraintes d'une situation particulière en tenant compte des obligations administratives, de sécurité, etc, inhérentes à toute intervention dans l'espace public, privé et institutionnel.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Le module Bachelor thesis comporte un travail pratique (projet artistique) et un travail théorique (essais bachelor).</p> <p>Le travail pratique consiste en projet personnel développé en atelier sous la conduite de l'équipe pédagogique de l'option.</p> <p>Le travail théorique fait partie intégrante du module Bachelor thesis. Il consiste en l'élaboration d'une contextualisation critique du projet pratique. Il comprend un texte d'environ 20'000 signes, hors annexes, bibliographie et documents visuels.</p> <p>Les étudiant-e-x-s participent à un processus collectif d'échanges. Ils expérimentent avec les enseignant-e-x-s des projets d'expositions. Une démarche responsable vers une professionnalisation dans le domaine artistique est développée.</p> <p>Formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail pratique en atelier : projets individuels, ateliers bois-métal, ateliers moulage, etc. - entretiens collectifs et individuels - séminaires et workshops - projets externes (interventions, expositions, colloques, concours etc.)
Modalités d'évaluation et validation	<p>Seul-e-s les étudiant-e-x-s ayant préalablement validé l'ensemble des modules exigés du premier au cinquième semestre (voir plan d'études) sont autorisé-e-s à présenter et soutenir la Bachelor thesis. Le travail théorique fait l'objet d'une première évaluation spécifique antérieure à la soutenance globale de la Bachelor thesis. Une appréciation écrite est transmise au jury de la</p>

	<p>Bachelor thesis. La Bachelor thesis (travail théorique et pratique) fait l'objet d'une soutenance devant un jury. Le jury évalue la Bachelor thesis et sa soutenance. La participation et l'assiduité aux rendez-vous de tutorat font partie des éléments évalués. La production de 5 à 10 images représentant le travail artistique / pratique du diplôme de Bachelor fait partie des éléments obligatoires dans le cadre du jury final. À la majorité de ses membres, l'étudiant-e-x valide les 18 crédits ECTS attribués au module de Bachelor thesis ou, si les prestations de l'étudiant-e-x sont jugées insuffisantes, refuse la validation.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non-acquis ». Les 18 crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p> <p>Le jury est composé de 5 membres, 2 internes à l'école et 3 personnalités externes.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation : pas de remédiation possible</p> <p>Répétition : si les crédits attribués au module de la Bachelor thesis ne sont pas obtenus, le module doit être répété dès que possible.</p>
Enseignant-e-x-s	Christian Gonzenbach, Katharina Hohmann, Vincent Kohler, Delphine Reist, Ambroise Tièche
Responsable-x-s du module	Katharina Hohmann, Ambroise Tièche
Descriptif validé le	06.07.2023
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.